

## *Synthèse sur la diffusion du thé en Tunisie à l'époque contemporaine*

Nessim ZNAIEN

Doctorant à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne,  
ATER en histoire du monde arabo-musulman à l'Université d'Aix-Marseille

---

Extrait de : Gilles FUMEY, *Du terroir au garde-manger planétaire*, Paris, Édition électronique du CTHS (Actes des congrès des sociétés historiques et scientifiques), 2016.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du CTHS dans le cadre de la publication des actes du 139<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Rennes en 2013.

En 2013, le thé semble être une boisson relativement incontournable en Tunisie, participant au patrimoine alimentaire du pays. Les Tunisiens, selon les statistiques officielles consommeraient quatre fois plus de thé en moyenne que les Français, soit quatre grammes par personne et par jour<sup>1</sup>. Pourtant cette boisson est à peine bicentenaire en Tunisie, et nous nous demanderons comment un produit aussi tardif, venu du colonisateur européen, a pu prendre une place aussi prépondérante dans l'identité culinaire tunisienne.

Tout d'abord, rappelons que le thé est un produit qui inscrit une trace particulièrement tardive dans l'histoire tunisienne et maghrébine en général. Il semble totalement inconnu en Tunisie jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Après le naufrage d'un navire, en 1761, le chroniqueur Seghir Ben Youssef écrit :

[que l'] « on ramassa des petites boîtes en fer-blanc renfermant des petites feuilles rondes, semblables à des feuilles de câprier ; quand on les porta à Béjà, les négociants dirent que c'était du thé et que l'on pouvait en faire des infusions qui se buvaient comme le café. »<sup>2</sup>

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il arrive quelques dizaines de livres de caisse de thé en Tunisie, mais de manière totalement marginale. Le thé commence seulement à intégrer la consommation régulière du Bey de Tunis, le plus haut personnage de l'État, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, davantage dans sa pharmacie que dans sa cuisine<sup>3</sup>. Pour preuve de la volonté des Anglais de faire venir du thé en Tunisie, quelques années plus tard, en 1766, un consul anglais offre une caisse de thé et du sucre au souverain, mais la consommation reste limitée à quelques riches citadins pendant toute la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. À cette période, Honoré de Balzac, dans les *Illusions perdues* décrit une situation semblable pour les provinces françaises, où le thé semble totalement exotique pour la société d'Angoulême des années 1820<sup>5</sup>.

---

1. <http://www.babnet.net/rttdetail-2595.asp>, consulté le 06/04/2016.

2. L. Valensi, *Fellahs tunisiens*, p. 357.

3. *Ibid.*, p. 358.

4. *Ibid.*

5. H. Balzac, *Illusions perdues*, p. 63.

---

En Tunisie, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, seuls certains marchés de Tunis sont approvisionnés en thé, la denrée est inexistante à Kairouan ou à Sfax<sup>6</sup>. Dans les rubriques consacrées aux réserves alimentaires dans les inventaires des pauvres à Tunis, au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, la variété alimentaire parmi les populations les plus pauvres n'est pour le moins pas très grande. Dans l'inventaire des familles pauvres, on peut trouver « un sac contenant du couscous ; un sac de mh'ammaç ; un sac de pois chiches ; une jarre d'huile ; un sac de fèves séchées ; un sac de bsîsa »<sup>7</sup>. De cet inventaire, le thé est absent ce qui confirme l'idée que ce produit est réservé à une certaine élite dans les temps précédant la colonisation. Pourtant, 80 ans plus tard, la consommation du thé s'est largement démocratisée. Quand vient alors le point de départ de cette spectaculaire mutation ?

### *Le développement du thé*

La littérature à ce sujet évoque le plus souvent les années 1911-1912, et la guerre italo-turque<sup>8</sup>. À cette date, la consommation de thé au Maroc s'est particulièrement développée depuis une trentaine d'années, notamment du fait de la poussée des sucriers français, belges, allemands<sup>9</sup>. Dans les années 1890, le thé et le sucre consommé avec celui-ci en étaient même venus à représenter entre le quart et le tiers des importations du pays<sup>10</sup>. Du Maroc, le thé s'est répandu parmi les populations sahariennes et par l'intermédiaire des Touaregs<sup>11</sup>, même si les traces de la diffusion du thé en Libye sont relativement faibles dans la littérature<sup>12</sup>. L'événement de la guerre italo-turque, prétexte à l'Italie pour acquérir un morceau du territoire libyen, provoque en tout cas l'exode d'une partie de la population libyenne vers la Tunisie. On compte encore 27 000 réfugiés libyens de cette guerre en Tunisie en 1937<sup>13</sup>. Certains de ces réfugiés emportent alors avec eux, certaines de leurs habitudes alimentaires, dont la consommation de thé.

Par la suite, l'importation de thé en Tunisie suit une pente croissante. Le pays importait 100 tonnes de thé en 1917, 1100 tonnes en 1926<sup>14</sup> et plus de 2000 tonnes en 1937<sup>15</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, d'après certaines enquêtes, une famille tunisienne peut consommer 5 kg de thé par an, quand d'après les statistiques la part de consommation par des familles italiennes ou françaises serait négligeable<sup>16</sup>. Ces statistiques sont des statistiques officielles et aucune méthodologie n'est indiquée sur le moyen par lequel les chiffres ont été obtenus. On peut émettre l'hypothèse que même si la consommation de thé est forte parmi les Tunisiens, les Français qui fabriquent ces statistiques appliquent sur elles également leur fantasme de la société tunisienne, et le thé serait à leurs yeux un des marqueurs de distinction entre colonisateurs et colonisés.

Après la guerre, la logique d'accroissement de l'importation reste la même : en 1950, la Tunisie en importe 2 700 tonnes (200 à 300 tonnes de thé vert)<sup>17</sup>, et selon le géographe Alain Huetz de Lemp, les importations de thé sont passées de 3 077 tonnes par an dans la période 1949-1953 à 12 931 tonnes en 1994, ce qui s'expliquerait par l'accroissement de la population et l'accroissement du niveau de vie. De 1980 à 1990, la consommation de thé par habitant et par an serait passée de 1,3 à 1,7 kg de thé<sup>18</sup>.

---

6. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 538.

7. A. Larguèche, *Les ombres de Tunis, pauvres, marginaux et minorités aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, p. 89.

8. L. Valensi, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, p. 358.

9. J.J. Hémarinquer, « Le thé à la conquête de l'Occident », p. 1145-1151.

10. J.L. Miège, « Origine et développement de la consommation de thé au Maroc », p. 391 et 394.

11. A. Hubert, *Le Pain et l'olive, aspects de l'alimentation tunisienne*, p. 139.

12. J.J. Hémarinquer, « Le thé à la conquête de l'Occident ».

13. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 539.

**14. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 539.**

15. L. Valensi, *Fellahs tunisiens : l'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, p. 235.

16. Feuille d'informations commerciales, 1<sup>er</sup> juillet 1925, CADN, Premier versement, Carton 2030, différents tableaux d'importation et d'exportation.

17. Note pour M. le secrétaire général du gouvernement tunisien, 25 avril 1950, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

18. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 540

Ces importations semblent suivre une courbe exponentielle, mais, en tout cas pour la période coloniale, elles ne semblent pas toujours régulières. Une lettre du secrétaire général du gouvernement tunisien estime par exemple qu'en 1951, les besoins pour la Tunisie seraient de 300 à 350 tonnes, contre 11 000 tonnes pour le Maroc et 1 000 tonnes pour l'Algérie)<sup>19</sup>, ce qui semble bien loin du chiffre d'importation de 2 000 tonnes donné pour cette période. Si l'on compare le ratio consommation de thé par habitant, la Tunisie consomme alors bien autant de thé que l'Algérie, mais bien moins que le Maroc, et encore moins que la Grande-Bretagne (au Maroc la consommation est de 1 200 grammes par tête et par an contre plus de 1 800 grammes en Grande-Bretagne dès 1 871<sup>20</sup>).

### *Démocratiser ou distinguer*

La répartition géographique du thé sur le territoire semble être généralisée à la fin du protectorat. Le thé semble d'abord être une boisson urbaine<sup>21</sup>, mais durant l'entre-deux-guerres, sa consommation s'étend aux milieux ruraux, comme ceux de la plaine de la Medjerda. Dans cet espace, la consommation semble particulièrement élevée au moment de l'indépendance<sup>22</sup>. Le thé semble également atteindre des espaces plus périphériques comme les îles Kerkennah, où deux sources littéraires, celle d'Armand Guibert<sup>23</sup>, et celle de Louis André<sup>24</sup>, attestent, à une vingtaine d'années d'intervalle de la présence de thé sur cette île et de sa fonction importante dans la sociabilité des habitants. Enfin, les tribus bédouines, largement actrices de certains métissages alimentaires sont fortement consommatrices en thé à la fin du protectorat<sup>25</sup>. Le docteur Gobert rapporte qu'un chef de tente qu'il a consulté estime les besoins d'une famille de huit personnes (six enfants) dans un mois à :

« Un quintal de blé et un quintal et demi d'orge, sept litres d'huile, un litre de smen, un kilo de piments rouges secs, 300 g de poivre noir, autant de diverses épices, huit kilos de fèves sèches, trois kilos de pois chiches, un kilo de thé et sept kilos de sucre. »<sup>26</sup>

Dans un espace proche de ces tribus, la région de Redeyef, peu après l'indépendance, la consommation de thé et de sucre, si elle n'est pas nécessairement quotidienne, est tout de même largement répandue au sein de la population, comme le confirme Jean Duvignaud<sup>27</sup>.

La démocratisation de la consommation de thé semble annuler la fonction de distinction sociale associée à ce produit durant le XIX<sup>e</sup> siècle. La distinction, se déplace alors certainement, et ne provient alors plus de la consommation du thé en tant que telle, mais par exemple, du contenant du produit. Entre la table en bois et le plateau en métal, la théière en terre cuite et la théière en métal, la tasse en porcelaine et le verre, nombreux sont les évolutions et les signes possibles de hiérarchies<sup>28</sup>.

19. Lettre du Secrétaire général du gouvernement tunisien, FINEX, 15 mai 1951, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

20. J-L Miège, « *Origine et développement de la consommation de thé au Maroc* », p. 378.

21. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 539.

22. P. Bardin, *La vie d'un douar. Essai sur la vie rurale dans les grandes plaines de la haute Medjerda*, p. 81 et 116.

23. A. Guibert, *Périples des îles tunisiennes*, p. 77.

24. L. André, *Les îles Kerkenna*, t.2, p. 26.

25. A. Huetz de Lemp, *Boissons et civilisations d'Afrique*, p. 539.

26. E-G. Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 152.

27. J. Duvignaud, *Chebika*, Paris, Gallimard, 1968.

28. A. Sebtî, « Itinéraires du thé à la menthe », p. 149.

---

## *Approvisionnement*

Les sources, notamment littéraires, évoquant la consommation de thé par les Tunisiens de la période du protectorat sont abondantes, mais les informations concernant la provenance de ce thé sont beaucoup moins nombreuses. Grâce à certaines sources administratives, nous savons que le lobby japonais joue à plein en Tunisie dans l'Après-guerre. L'association des exportateurs japonais de thé se propose d'offrir à au Bey de Tunis six caisses de thé<sup>29</sup>. Chaque caisse contient huit boîtes de cinq livres, geste qui est bien entendu perçu comme une stratégie de communication pour mieux pénétrer le marché tunisien, le général de corps d'armée de Latour conclut :

« Il me paraît difficile de refuser aux exportateurs japonais cette gracieuseté à l'égard du souverain, bien qu'il soit certain que leur geste n'est pas désintéressé et vise à amorcer un courant d'échanges commerciaux. »<sup>30</sup>

Dans ces années, les pays fournisseurs semblent être la Chine et le Japon, même si la direction des programmes économiques essaie de faire le maximum d'achats au Japon. Pour 1951, la décision est prise que l'approvisionnement en thé vert doit être recherché de préférence exclusivement sur le Japon. Le crédit total envisagé pour une année est de l'ordre de 400 000 dollars. L'une des raisons vient sans doute des conditions de change, puisque la Tunisie ne peut compter obtenir des dollars libres pour des achats en Chine<sup>31</sup>. À côté de cet approvisionnement officiel, on peut penser qu'il existe une contrebande de ce produit. Cette réalité est beaucoup plus difficile à cerner, et pour le XIX<sup>e</sup> siècle en tout cas, Dalenda Larguèche n'évoque pas la présence de ce produit dans les différentes sources qu'elle a pu relever<sup>32</sup>.

## *Géopolitique*

L'approvisionnement officiel devient un enjeu fiscal et politique de plus en plus grand, à mesure que la consommation augmente. Si le commerce du thé est relativement libéralisé dans un premier temps, l'État prend le contrôle de la totalité du commerce, c'est-à-dire des achats de thé dans toute la régence, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Ce monopole permet à l'État de gérer au mieux les périodes de disette, et de pouvoir bénéficier de meilleures rentrées fiscales. La direction des monopoles frappe le thé d'une taxe de 200 francs par kilos. Cette mesure est largement contestée par les milieux économiques français, puisque les offres de maisons françaises sont repoussées, au détriment de maisons étrangères. Ce monopole a pour seconde conséquence de limiter les prises d'initiatives individuelles, et certains achats, puisque les taxes des achats personnels sont souvent jugées prohibitives.

Après la guerre, seul le thé continue à être monopolisé, cas unique dans toute l'Union Française<sup>33</sup>. Alors que l'importation est libre ailleurs, sous réserve des licences de l'office des changes, en Tunisie, la régence pratique elle-même l'achat auprès des grossistes<sup>34</sup>. L'une des raisons données est la possibilité de répercuter de manière plus souple les prix

---

29. Le général de corps d'armée de Latour, Résident Général de France en Tunisie, commandant supérieur des Troupes, à M. le ministre chargé des Affaires marocaines et tunisiennes, 17 septembre 1954, CADN, Deuxième versement, carton 497 monopoles.

30. *Ibid.*

31. Note de M. le secrétaire général du gouvernement tunisien, direction des finances, 20 février 1950, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

32. D. Larguèche, *La contrebande et ses réseaux dans la Régence de Tunis au XX<sup>e</sup> siècle*, p. 232.

33. Groupement professionnel de l'épicerie et dérivé, à M. le directeur des Finances, 25 mai 1953, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

34. Comptoir marseillais de consignations coloniales au député Francis Leenhardt, 15 novembre 1952, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

du commerce mondial sur les prix à la consommation<sup>35</sup>. L'exportation de thé de la France vers la Tunisie est soumise à une taxe, portant à 45 % de la valeur de la marchandise, comme le rapporte en 1952 la société des thés *éléphant* qui envisage l'expédition de cinq tonnes de thé d'origine Ceylan, de Marseille vers la Tunisie<sup>36</sup>.

Le contrôle de l'État sur le circuit du thé ne porte pas uniquement durant ces années sur l'importation du thé dans la régence. À partir du 11 février 1937, un décret régleme les débits de boisson en trois catégories. Dans la première catégorie, on interdit de vendre des boissons non alcoolisées, sans autorisation<sup>37</sup>. Le thé est donc en quelques décennies devenu un enjeu économique et politique, au point de justifier, aux yeux de l'État, un contrôle particulier. Comment peut-on expliquer une telle diffusion ?

### *Passions du thé*

Tout d'abord, les propriétés du thé rejoignent sans aucun doute les besoins de la population tunisienne, qui au début du XX<sup>e</sup> siècle, et d'après les enquêtes de pauvreté sur l'Institut Pasteur, est largement sous alimentée (les deux tiers de la population consomment moins de 1 500 calories par jour et par personne)<sup>38</sup>. Pour le Bédouin, rencontré par le docteur Gobert, docteur de l'Institut Pasteur, le thé et le sucre passent avant le reste : le thé pas seulement parce « qu'il flatte le goût et facilite la veillée, mais aussi à ce qu'il trompe la faim »<sup>39</sup>.

Le second argument, plus difficile à cerner, qui explique la propagation du thé, vient du fait que celui-ci finit sans doute par correspondre à des modes de sociabilité de la société tunisienne, qui évoluent, notamment avec l'urbanisation. Le thé est, comme le rappelle l'anthropologue Annie Hubert, un des éléments indispensables aux visites<sup>40</sup>. Dans son étude sociologique, dans les années 1970, une famille Beni Khiar de Nabeul, avec une veuve, sa sœur et sept enfants, possédant très peu de revenus (pension de veuve, plus le salaire de mécanicien du fils aîné) consomment les produits suivants : boissons gazeuses en été, thé lorsqu'il y a des visites<sup>41</sup>. Il y a une réappropriation culturelle du thé, qui est incorporé à des traditions culinaires déjà existantes. Le docteur Gobert souligne que la consommation du thé en Tunisie est spécifique, non pas tant par les ustensiles utilisés<sup>42</sup>, que par les éléments accompagnant le thé, comme les cacahuètes, incorporées lors de la quatrième décoction<sup>43</sup>. Il faudrait ici tendre à nuancer l'approche d'Ernest Gobert, qui, défenseur de sa vision de la société tunisienne, tend à essentialiser celle-ci.

L'art de préparer le thé comporte sans doute autant de marqueurs culturels que la consommation en tant que telle. Le cérémonial autour du thé reste dans beaucoup de famille associé à un moyen traditionnel, même après les changements techniques. Si le kanun, sorte de foyer portatif en terre cuite en ville est progressivement remplacé pour l'usage quotidien par le primus à pétrole ou le réchaud à gaz, il est très utilisé en zone rurale et même encore en ville, notamment pour réchauffer le thé. Le thé est donc associé à un mode de cuisson dit traditionnel, et qui tend à le rester<sup>44</sup>. Le thé se chauffe sur le kanoun et non sur le primus à pétrole, et le combustible utilisé est le charbon de bois,

35. Communiqué à la presse, augmentation du prix des produits monopolisés (thé, café, tabac), CADN, Deuxième versement, carton 497 monopole.

36. Télégramme tunisof Paris au Résident général Tunis, 18 Septembre 1952, CADN, Deuxième versement, carton 497, monopoles.

37. Décret du 11 février 1937 portant sur la réglementation des débits de boisson, CADN, Deuxième versement, contrôle civil, carton 2821, règlement débits de boisson.

38. E-G Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 182.

39. *Ibid*, p. 152.

40. A. Hubert, *Le Pain et l'olive, aspects de l'alimentation tunisienne*, p. 106.

41. *Ibid*, p. 90.

42. E-G Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 184.

43. *Ibid*, p. 185.

44. A. Hubert, *Le Pain et l'olive, aspects de l'alimentation tunisienne*, p. 44.

---

combustible plus rare que le bois<sup>45</sup>. Il s'agit peut-être là de l'attachement à un mode de cuisson traditionnel, et peut-être la résistance à l'un des pans de la mondialisation.

Dans de rares cas, le thé peut être utilisé à des fins thérapeutiques, même si le sucre et l'huile d'olive sont sans doute davantage utilisés comme médicaments que le thé. L'historien Jean-Louis Miège avait remarqué dans le cas du Maroc, que la consommation du thé s'est maintenue pendant les pires années de disette et d'épidémie, car « elle soutient les varioleux à la diète »<sup>46</sup>. En Tunisie, dans les années 1970, selon Annie Hubert, de nombreuses femmes enceintes disent souffrir de brûlure d'estomac pendant la grossesse et pour y remédier, boivent des verres de thé très fort<sup>47</sup>.

Enfin, le thé n'est pas entravé par des interdits religieux dans le monde arabe, comme le peut l'être parfois le café par exemple, notamment dans les pays d'influence senoussi et wahabite. Selon Jeanne Jouin pour le cas du Maroc<sup>48</sup>, les chérifs – les gens pieux – évitent le sucre, prenant le café avec du miel ou avec une datte. En 1887, une prohibition du tabac et du kif, déjà méprisés, est déclarée. Le thé est un ingrédient licite, ce qui peut faciliter sa diffusion, et on assiste même à des Fatwas en faveur du thé, ce qui nous est rapporté par Albert Leriche<sup>49</sup>. On peut bien entendu supposer que derrière les interdits religieux frappant tels ou tels produits, se dissimulent des enjeux commerciaux et économiques, qui associent les autorités qui les prononcent. Dans le cas de la Tunisie, cette absence d'interdit doit être relativisée, comme nous l'indique la conversation que le docteur Gobert rapporte avec un Tunisien, peu de temps avant la Seconde Guerre mondiale :

« Avant l'arrivée des Français, me dit Daoui sur le marché de Tataouine, on ne connaissait ici ni thé ni café. Lorsque j'étais jeune, tout argent était pour la poudre. On commença à boire du café au souk. Pour les gens sages c'était un péché. Aujourd'hui pas de jour sans thé. Nous achetons plutôt du thé que du pain. De son tiroir j'extrait le papier jaune qui enveloppe l'ahchika (l'herbe) et le marteau de cuivre de ghât pour briser le sucre en pain. Nous n'en voulons pas d'autre. »<sup>50</sup>

Cependant, cette image d'une diffusion continue et sans résistance doit être nuancée, car dès le protectorat, des voix s'élèvent pour protester contre cette invasion du thé. La première des critiques vise ce qu'on appelle le théisme, l'addiction au thé, et qui est largement dénoncé par les médecins français du protectorat. Comme pour une autre drogue, le thé est d'abord accusé de monopoliser le budget des familles, au détriment d'autres produits, davantage nécessaires. Le docteur Gobert, dont le propos orientaliste, est celui de défense d'une tradition culinaire tunisienne fantasmée et selon lui, en voie de disparition, souligne que :

« Les mères volaient les couvertures de leurs enfants et les laissaient nus, pour acheter du thé et du sucre. Les champs et les chantiers étaient désertés. L'accoutumance est venue. »<sup>51</sup>

L'accoutumance qui frapperait les Tunisiens est en réalité plutôt associée aux classes populaires, qui comme en Angleterre cent ans plus tôt ne peuvent, selon les auteurs, se passer de thé<sup>52</sup>. Derrière ce discours transparaît donc peut-être un certain mépris de classe, où les indigènes, comme les pauvres métropolitains, semblent être ceux qui ne peuvent s'autogérer, et dont la misère s'explique par leurs penchants. Cette vision apparaît donc sous la plume des médecins comme des ethnologues, de la revue IBLA. En 1946, A.Guiga et J.Magnan rapportent :

---

45. *Ibid*, p. 46.

46. J-L. Miège, « Origine et développement de la consommation de thé au Maroc », p. 377-398.

47. A. Hubert, *Le Pain et l'olive, aspects de l'alimentation tunisienne*, p. 121.

48. J. Jouin, *art cit*, p. 300.

49. A. Leriche, « De l'origine du thé en Mauritanie », p. 871.

50. E. Gobert, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, p. 167.

51. *Idem*, p. 235.

52. J. Deden, *The state of the Poor*, p. 210 et 204.

(que l') « on nous assure qu'il se trouve des ménagères, qui pour leurs quatre onces de thé (environ 120 grammes au total) n'hésitent pas à donner au colporteur local la semoule apprêtée pour le repas de leurs enfants. »<sup>53</sup>

Non seulement, selon les intellectuels français du protectorat, les populations se privent de tout, pour acheter du thé, mais de plus, ce breuvage est à leurs yeux, comme toute drogue particulièrement néfaste pour l'organisme. En effet, les médecins soulignent souvent que le thé n'est pas nourrissant, et donc qu'il crée « un état de moindres résistances aux maladies (...) à l'affaiblissement physique qui entraîne l'inaptitude au travail » auquel s'ajoutent les habituels arguments sur « la perte de l'esprit d'épargne et la tendance à la dilapidation »<sup>54</sup>.

Dans son étude sur le théisme, Edmond Sergent, un médecin qui a surtout vécu en Algérie, démontre que le danger du thé résiderait dans son mode de préparation « qui subit une fermentation intense qui lui donne son parfum, sa couleur et probablement sa toxicité élevée »<sup>55</sup>. En revanche, les Européens avaient recours eux, à « un mode de préparation inoffensif du thé »<sup>56</sup>. On retrouve donc l'idée développée plus haut, que les différents discours sur le thé, sont le prétexte, aux yeux de certains colonisateurs, de rappeler des différences de classe, entre colonisateurs et colonisés.

Enfin, le thé est parfois considéré comme un danger pour la sécurité publique. Jean Despois compare sa consommation à l'alcoolisme et considère le thé comme « un véritable fléau social chez une population souvent pauvre et déjà parfois sous-alimentée »<sup>57</sup>. Le thé est associé à la petite délinquance, et au vol dans les archives administratives :

« En effet il est d'observation courante que le thé est surtout consommé dans les cantines du bled où les indigènes se réunissent la nuit. Dans les cantines où la passion du jeu s'ajoute à la consommation du thé, la main-d'œuvre agricole perd le goût du travail et se pervertit au contact des mauvais éléments, instigateurs des vols de nuit. »<sup>58</sup>

Plus grave, la corrélation entre la consommation du thé et la criminalité apparaît dans quelques procès. Le 5 juin 1935, au cours des débats d'une affaire de meurtre, commis à Tunis le 18 juillet 1934, Théo Prat, avocat au barreau de Tunis, démontre que le jour du crime :

« Chedly [l'accusé] était très déprimé par l'abus répété du thé [et demande de] faire examiner Chedly par un médecin aux fins de savoir si son état nerveux ne provient pas de l'abus de boissons excitantes telles que le thé. »<sup>59</sup>

C'est donc l'aspect excitant de la théine qui est retenu dans ces discours, sous l'influence de certains discours médicaux de l'époque. Cette boisson serait associée à la perte de contrôle de soi, et donc criminogène, au même titre que l'alcool. La consommation du thé et des boissons alcooliques à l'intérieur des débits de boisson, est d'ailleurs interdite par un seul et même décret « relatif à la fermeture de fonds de commerce où la vente du thé et des boissons alcooliques aux musulmans a été constatée »<sup>60</sup>. Il est promulgué dans un but de « sécurité et d'ordre public »<sup>61</sup>.

53. A. Guiga et J. Magnin, « Le thé la plante maudite », p. 91-121.

54. Archives Nationales de Tunis, série E, carton 550, dossier 46, *Police du territoire, questions générales, lutte contre le théisme*, Note anonyme sur la question du thé en Tunisie, datée du 27 janvier 1941, folio 4, d'après H. Guirat, *La grande criminalité dans le ressort du tribunal français de Tunis (1920-1940)*, p. 50.

55. E. Sergent, « Recherches expérimentales sur le thé en Afrique du Nord », p. 314.

56. *Ibid.*, p. 316.

57. J. Despois, *La Tunisie orientale : Sahel et Basse Steppe*, p. 316.

58. Archives Nationales de Tunis, série E, carton 550, dossier 46, *Police du territoire... op. cit.*, note anonyme sur la question du thé en Tunisie... *op. cit.*, folio 4, d'après H. Guirat, *La grande criminalité dans le ressort du tribunal français de Tunis (1920-1940)*, p. 50.

59. H. Guirat, *La grande criminalité dans le ressort du tribunal français de Tunis (1920-1940)*, p. 50.

60. Archives Nationales de Tunis, série E, carton 550, dossier 46, *Police du territoire... op. cit.*, Décret du 13 mai 1938, folio 4., d'après H. Guirat, 2006, p. 50.

61. *Ibid.*

---

Le thé est donc un élément tardif en Tunisie. Introduit dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, véritablement démocratisé durant l'entre-deux-guerres, sa consommation répond d'abord à la sous-alimentation d'une partie de la population tunisienne, avant de s'intégrer parfaitement au mode de sociabilité des diverses couches sociales et des diverses zones géographiques. Il reste cependant longtemps un aliment controversé, parfois comparé à l'alcool, et s'il apparaît désormais comme un élément essentiel du patrimoine alimentaire tunisien, il a pu être accusé en son temps, de détruire celui-ci.

#### **Résumé**

Introduit dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord en ville et dans la cours du Bey, le thé s'est véritablement démocratisé dans la société tunisienne à partir de l'entre-deux-guerres, et de la guerre italo-turque de 1911-1912, en répondant d'abord à la sous-alimentation d'une partie de la population tunisienne, avant de s'intégrer parfaitement au mode de sociabilité des diverses couches sociales des diverses zones géographiques. Il reste cependant, à l'époque du protectorat un aliment controversé, parfois comparé à l'alcool, qui provoquerait des réactions incontrôlées chez les buveurs et ruinerait leurs familles. S'il apparaît désormais comme un élément essentiel du patrimoine alimentaire tunisien, il a pu être accusé de détruire celui-ci en son temps.



## Bibliographie

- (De) BALZAC Honoré, *Les illusions perdues*, Paris, livres de poche, 2006, 864 p.
- BARDIN Pierre, *La vie d'un douar. Essai sur la vie rurale dans les grandes plaines de la haute medjerda (Tunisie)*, Paris, Mouton, 1965, p. 82 et 116.
- DEDEN J., *The state of the Poor, 1797*, cité par Drummond, J.C., *The Englishman's food, 1957*, p. 210 et 204.
- De LEMP Huetz Alain, *Boissons et civilisation d'Afrique*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2001, 638 p.
- DESPOIS Jean, *La tunisie orientale : Sahel et basse steppe*, Paris, PUF, 1952.
- DUPUY Aimé, *La Tunisie*, Paris, Henri Laurens éditeur, 1939.
- DUVIGNAUD Jean, *Chebika*, Paris, Gallimard, 1968.
- GOBERT Ernest-Gustave, *Usages et rites alimentaires des Tunisiens*, Tunis, Mediaom, 2003, p. 152.
- GOBERT Ernest-Gustave, *Les références historiques des nourritures tunisiennes*, Tunis, Mediaom, 2003, 235 p.
- GUIBERT Armand, *Périples des îles tunisiennes*, Tunis, Monomotapa, 1938, 186 p.
- GUIGA. À, et MAGNING J., *Le thé, la plante maudite*, IBLA Tunis, IX n°33, 1946, p. 91-121.
- GUIRAT Hend, *La grande criminalité dans le ressort du tribunal français de Tunis (1920-1940)*, Sousse, Mémoire de Master de l'Université de Sousse, 2006, 50 p.
- HUBERT Annie, *Le Pain et l'olive, aspects de l'alimentation tunisienne*, Paris, éditions du CNRS, 1984, 44 p.
- JOUIN Jeanne, « Valeur symbolique des aliments et rites alimentaires à Rabat », *Hespéris*, vol. 44-2, 1957, p 300.
- LERICHE Albert, « De l'origine du thé en Mauritanie », in *Bulletin de VI.F.A.N.*, XIII, 1951.
- LOUIS André, *Les îles kerkenna*, Tunis, Bascone-Muscat, 1965.
- MIÈGE Jean-Louis, « Origine et développement de la consommation du thé au Maroc », *Bulletin Économique et Social du Maroc*, vol. XX, n° 7, 3<sup>e</sup> trimestre 1956, p. 377-398.
- VALENSI Lucette, *Fellahs tunisiens, L'économie rurale et la vie des campagnes aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Mouton, 1977, 418 p.